

École Saint-Justin
Commission scolaire de Montréal
5005, rue Mousseau
Montréal (Québec)
H1K 2V8
tél. :514-596-5040
service de garde : 514-596-5595



Cher(e) élève,

Nous te souhaitons la bienvenue à l'école Saint-Justin. Nous sommes heureux de t'accueillir et nous espérons que cette nouvelle année scolaire soit remplie de bonheur et de succès.

Ton agenda t'accompagnera tous les jours de l'année. Il te rappellera le code de vie ainsi que les services offerts à l'école. Tu y inscriras sérieusement tous tes devoirs et toutes tes leçons. Tu y accorderas une attention particulière et tu le manipuleras avec grand soin. Tu devras le remplacer si tu le perds.

Tes parents doivent le lire avec toi. Cet outil est un excellent moyen de communication. Tes parents sauront y trouver réponses à leurs questions. Ils t'accompagneront en le consultant régulièrement pour prendre connaissance du travail que tu dois exécuter à la maison, de ton évaluation de la semaine ou d'un message possible de ton enseignant titulaire ou de tes enseignants spécialistes. Tes parents pourront y inscrire également leurs propres commentaires.

Nous serons tous là pour t'accompagner au cours de tes apprentissages et pour t'offrir ce qu'il y a de mieux. Avec tes parents, nous nous engageons à être les complices de tes succès et, toi, tu devras mettre de l'ardeur au travail pour être à la hauteur de tous tes talents.

Bonne année scolaire!

L'équipe de l'école Saint-Justin

LISTE DU PERSONNEL 2012-2013 (suite)

spécialistes

M. Craig T. Madigan, anglais langue seconde
Mme Samira Djouder , anglais langue seconde
M. François Raymond, éducation physique
Mme Annick Cloutier, éducation physique
Mme Chantal Goulet, arts plastiques
Mme Véronique Picard, art dramatique

professionnels

Mme Julie Desruisseaux, conseillère pédagogique
Mme Hélène Baribeau, orthophoniste
Mme Jessy Délice Lafortune, psychoéducatrice
Mme Sabine Rouzard, infirmière, CSSS de la Pointe-de-l'Île
M. Richard Daniels, travailleur social, CSSS de la Pointe-de-l'Île
Mme Louise Lambert, hygiéniste dentaire, CSSS de la Pointe-de-l'Île

services de garde et des dîners

Mme Renée Trudelle, technicienne et responsable du service de garde
Mme Danielle Charbonneau, éducatrice
Mme Nathalie Duhamel, éducatrice
Mme Sylvie Simard, éducatrice
Mme Martine Malépart, éducatrice
Mme Nathalie Savard, éducatrice
Mme Suzanne Major, éducatrice
Mme Ramona Cacea, éducatrice
Mme Cindy Parmentier, éducatrice

, éducateur(trice)

, éducateur(trice)

Mme Ginette Paquette, responsable du service de surveillance des dîners
Mme Micheline De Pessemier, surveillante du service des dîners
Mme Linda Houde, surveillante du service des dîners
Mme Nathalie Brassard, surveillante du service des dîners

personnel de soutien et direction

M. Martin Tremblay, concierge de jour
M. Denis Bolduc, aide-concierge de soir
Mme Josée Corbeil, aide-concierge à l'annexe
Mme Marie-Josée Desnoyers, secrétaire d'école
Mme Isabelle Henry, secrétaire
M. Éric Brouillard, directeur adjoint
Mme France Gadoury, directrice

ÉCOLE ST-JUSTIN - HORAIRE DE LA JOURNÉE

Pour les élèves de la maternelle

AM

accueil des élèves dans la cour	8 h 35 à 8 h 40
période d'enseignement	8 h 40 à 11 h 02
sortie des élèves	11 h 02 à 11 h 07

PM

accueil des élèves dans la cour	13 h 20 à 13 h 25
période d'enseignement	13 h 25 à 15 h 45
sortie des élèves	15 h 45 à 15 h 50
départ de l'autobus	entre 15h50 et 15h55

Pour les élèves de la 1^{re} à la 6^e année

AM

surveillance dans la cour	8 h 25 à 8h35
entrée des élèves	8 h 35
périodes d'enseignement # 1 et 2	8 h 40 à 10 h 40
récréation AM	10 h 40 à 10 h 55
déplacement des élèves	10 h 55 à 11 h 00
période d'enseignement # 3	11 h 00 à 12 h 00
sortie des élèves	12 h 00

PM

surveillance dans la cour	13 h 10
entrée des élèves	13 h 20
période d'enseignement # 4	13 h 25 à 14 h 25
récréation PM	14 h 25 à 14 h 40
déplacement des élèves	14 h 40 à 14 h 45
période d'enseignement # 5	14 h 45 à 15 h 45
fin des classes départ de l'autobus	15 h 45 entre 15h50 et 15h55

RENCONTRES DE PARENTS

Séance d'information avec chaque titulaire :

- Maternelle : **mercredi 29 août 2012**
- 1^{re} à 6^e année : **jeudi 13 septembre 2012**

Assemblée générale des parents et élections pour le conseil d'établissement:

- Pour tous: **jeudi 13 septembre 2012**

Rencontre individuelle - 1^{er} bulletin :

- Maternelle à la 6^e année : **jeudi 15 novembre 2012**

Rencontre individuelle (au besoin) - 2^e bulletin :

- Maternelle à la 6^e année : **mardi 26 février 2013**



SECRETARIAT

Les heures d'ouverture sont:

8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00

Veillez noter que le secretariat est fermé de 12h à 13h.

- **** Prévoir un délai de 48 heures pour toute demande d'attestation de fréquentation scolaire ou de bulletin.

ACTIVITÉS SCOLAIRES

En accord avec le conseil d'établissement, l'équipe-école organise des activités variées, intégrées à l'horaire de l'élève. Une ou deux campagnes de financement sont organisées chaque année pour financer certaines activités.

BIBLIOTHÈQUE

C'est grâce à une équipe de parents bénévoles que les élèves de la maternelle à la 6^e année bénéficient des activités de la bibliothèque tout au long de l'année scolaire.

La collaboration des parents est essentielle pour réitérer à leur enfant les bienfaits de la lecture et le respect des règles et des livres empruntés tout au cours de l'année.



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION



À l'école Saint-Justin, tous les élèves ont accès à l'ordinateur. L'enfant est éveillé, réceptif et ouvert à cette technologie. C'est un outil précieux pour développer des habiletés en communication orale et écrite, en anglais, en lecture, en écriture, en sciences, en dessin et en résolution de problèmes.

SERVICES PROFESSIONNELS

De nombreux services spécialisés sont offerts à l'école. En voici un bref aperçu :

orthopédagogie

Un service qui aide certains élèves, du préscolaire à la sixième année, à surmonter leurs difficultés en français et en mathématiques.



psychoéducation

Un service qui facilite l'adaptation des élèves et le développement de bonnes habiletés sociales.

orthophonie

Un service qui vient en aide aux élèves ayant des difficultés langagières.

soins infirmiers

Un service qui met de l'avant la prévention et la promotion de la santé par des animations dynamiques dans les classes.



hygiène dentaire

Un service qui prévoit des rencontres éducatives dans les classes, des examens de la bouche et un suivi auprès de certains élèves.

travail social

Un service qui fournit une aide aux élèves ayant des difficultés personnelles causées par leur environnement scolaire, familial ou social.

SERVICE DES DÎNERS

L'école offre un service de surveillance des dîners pour les élèves qui ne fréquentent pas le service de garde. Un document d'information est acheminé en début d'année quant à la tarification.



Le code de vie présenté dans l'agenda scolaire s'applique aussi au service de surveillance des dîners.

SERVICE DE GARDE

L'école offre aux parents un service de garde en milieu scolaire sécuritaire et éducatif. Ce service s'adresse aux élèves de la maternelle à la 6^e année. Le service fournit aux enfants des activités qui favorisent leur développement. Le code de vie présenté dans l'agenda scolaire s'applique aussi au service de garde.



Les heures d'ouverture sont de 7 h à 18 h, excluant l'horaire de classe. La responsable du service est Mme Renée Trudelle. Vous pouvez communiquer avec elle pour obtenir de plus amples renseignements ou pour faire l'inscription de votre ou de vos enfants, en composant le 514-596-5595.

NUMÉROS UTILES (CSDM)

Madame Catherine Harel-Bourdon

Commissaire du quartier Tétreaultville	tél.: 514-596-6000, poste 7790
Ligne «Info-Parents»	tél.: 514-596-CSDM (2736)
Ombudsman de la CSDM	tél.: 514-789-2422
Comité central des parents	tél.: 514-596-6121

SERVICES COMMUNAUTAIRES DU QUARTIER

Service des Loisirs Saint-Justin :	tél. : 514- 872-1821
L'Antre-Jeunes de Mercier-Est :	tél. : 514-493-0557
La Maison des Familles de Mercier-Est :	tél. : 514-354-6044
SESAME (aide alimentaire et cuisine collective)	tél. : 514-493-7656
Éco-quartier Tétreaultville :	tél. : 514-529-2023 poste 222
CSSS de la Pointe-de-l'Île :	tél. : 514-356-2572

SERVICES D'AIDE

Dépannage alimentaire et vestimentaire :	tél : 514-353-2620
Info-femmes (croissance personnelle) :	tél : 514-355-4529
Tel-Jeunes :	tél : 514-288-2266
Tel-Écoute :	tél : 514-493-4445
Infologis :	tél : 514-354-7373
Suicide Action Montréal :	tél : 514-723-4000
Centre anti-poison :	tél : 1-800-463-5060
Info-Santé :	tél : 8-1-1

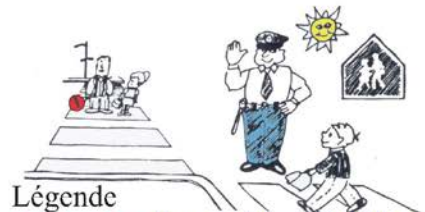


POSTE DE QUARTIER # 48
 6547 rue de Marseille,
 Montréal (Québec)
 H1N 1M1

École St-Justin
5005, rue Mousseau
Montréal

Rues corridors

Grosbois	de St-Donat à Taillon
Forbin-Janson	de St-Donat à Taillon
Des Ormeaux	de Normandie à Grosbois
Desmarceaux	de Robitaille à Grosbois
Pierre-Bernard	de Robitaille à Grosbois
Tiffin	de Baldwin à Jacques-Parlier
Mousseau	de Grosbois à Forbin-Janson
Joffre	de Grosbois à Forbin-Janson



Légende

- Rue corridor / Corridors
- Brigadier / Crossing Guard
- École / School

Traverses scolaires avec brigadier

Grosbois et Des Ormeaux
 Forbin-Janson et Mousseau



URGENCE 9-1-1 Poste de quartier # 48
 Téléphone: 280-0448



Mise à jour: Juin 2008

Règles de conduite et mesures de sécurité de l'école Saint-Justin

Afin d'assurer la sécurité de tous ses élèves, la protection de leur santé physique et mentale ainsi que le déroulement harmonieux de leurs activités d'apprentissage, et dans le cadre de son projet éducatif, l'école Saint-Justin a mis en place, dans le respect des valeurs collectives, un système de règles de conduite, d'interventions et de réparations dont vous trouverez les grandes lignes aux pages suivantes.

Pour l'élève :

Suggestions de gestes réparateurs en fonction de la situation

- Je présente mes excuses oralement;
- Je fais une surprise agréable;
- Je ramasse les objets;
- Je répare, je remets en état ce que j'ai endommagé;
- Je lave ce que j'ai sali;
- Je rembourse;
- Je lis une histoire à un groupe de jeunes élèves;
- Je rédige une lettre d'excuses;
- Je fais un dessin, une carte;
- Je joue avec l'élève concerné durant une récréation;
- Je trouve des qualités à l'élève concerné;
- Je dis un mot gentil;
- Je nettoie les dégâts;
- Je fais quelque chose au bénéfice de la classe;
- Je donne de mon temps;

RESPECT DE SOI

Règles	Interventions	Réparations
<p>1. Je suis présent à l'école tous les jours, mais en cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'absence prévue • d'absence non prévue • d'un départ hâtif prévu • d'un départ hâtif non prévu 	<p>Mes parents signalent le motif de mon absence :</p> <p>⇒ par écrit, à mon enseignant</p> <p>⇒ en téléphonant au secrétariat</p> <p>⇒ mes parents écrivent un mot à la direction et seule la direction peut autoriser un départ hâtif.</p> <p>⇒ le secrétariat s'assure, par téléphone, qu'une personne peut venir me chercher à l'école.</p>	
<p>2. Je suis responsable de récupérer les notions vues et les apprentissages manqués pendant cette absence.</p>		
<p>* En vertu de la loi sur l'instruction publique, les voyages et les tournois sportifs durant les jours de classe ne peuvent pas être autorisés par la direction, car la présence en classe est obligatoire et essentielle à la réussite des élèves. En effet, les articles 14, 17 et 18 de cette loi stipulent que la direction de l'école doit s'assurer que les élèves fréquentent assidûment l'école et que les parents doivent prendre les moyens nécessaires en ce sens. Advenant que l'absence ait tout de même lieu, la préparation de travaux et la récupération de l'enseignement seront sous la responsabilité des parents.</p>		
<p>3. Je suis ponctuel : j'arrive à l'école à l'heure prévue.</p>	<p>En cas de retard, je passe au secrétariat pour obtenir un billet de retard.</p>	<p>Je suis en retenue avec mon titulaire à partir du 4^e retard dans la même étape.</p>
<p>4. En tout temps, je porte des souliers à l'école et au service de garde. Les souliers plate-forme et les «gougounes» de plage sont interdits car ils sont non sécuritaires.</p>		

Règles	Interventions	Réparations
<p>5. Je m'habille décentement et je porte selon la saison des vêtements convenables :</p> <p>En tout temps, il est défendu de porter un chandail «bedaine», une camisole à fines bretelles, un short ou une jupe trop courte, ou encore un vêtement ayant un insigne ou autre qui m'identifie à un groupe ou qui comporte un message violent.</p> <p>Par mesure de sécurité, les bottes sont obligatoires lorsqu'il y a de la neige ou de la glace dans la cour.</p> <p>Il est interdit d'avoir un tatouage ou un « bodypiercing » visible sauf des boucles d'oreilles. J'évite toute forme de maquillage.</p> <p>Toute coloration non naturelle des cheveux ou des mèches (ex : jaune, vert, orange, rouge pompier, bleu, rose, etc.) est interdite, de même que toute coupe de cheveux pouvant entraîner une certaine marginalité pour l'élève.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'adulte en présence m'avertit verbalement. • Si le problème se répète, une note sera inscrite à mon agenda. • Au 3^e avertissement, il y aura retenue par mon titulaire. • Si le même manquement persiste, je recevrai un rapport disciplinaire. • S'il y a entêtement à ne pas corriger la situation, je serai convoqué(e) avec mes parents au bureau de la direction. <p>Si la situation persiste malgré toutes les interventions, il pourrait y avoir expulsion de l'école.</p>	
<p>6. J'enlève ma casquette ou toute autre forme de couvre-chef avant d'entrer en classe.</p>	<p>L'adulte en présence confisque ma casquette ou toute autre forme de couvre-chef.</p> <p>Je pourrai récupérer ma casquette ou toute autre forme de couvre-chef dans les jours suivants.</p>	
<p>7. Je porte le costume demandé lors du cours d'éducation physique : chandail à manches courtes blanc, short bleu marine ou noir et espadrilles. Je me change à l'école.</p> <p>Tous mes vêtements sont identifiés et rangés dans un sac en tissu ou <i>écolo</i>, également identifié.</p>	<p>Au 1^{er} oubli, l'enseignant d'éducation physique m'avertit verbalement et je reste assis sur le banc.</p> <p>Au 2^e oubli, l'enseignant d'éducation physique envoie un avis à mes parents et me donne un travail à faire pendant le cours.</p> <p>Au 3^e oubli, mon enseignant d'éducation physique prendra des mesures supplémentaires: rapport disciplinaire, retenue ou autres.</p>	
<p>8. Je remets à temps, et selon les exigences demandées, mes travaux scolaires.</p>	<p>Mes parents supervisent mes devoirs et mes leçons, mon enseignant les corrige.</p>	<p>Mon enseignant me proposera un temps afin de reprendre les travaux incomplets ou mal faits.</p>

Règles	Interventions	Réparations
<p>9. En tout temps, j'ai en ma possession le matériel indispensable à mes apprentissages, que je renouvelle dès que nécessaire.</p> <p>Lorsque je quitte l'école, je m'assure d'avoir tout ce dont j'ai besoin, car je ne pourrai pas retourner en classe pour le récupérer.</p>	<p>L'adulte en présence avertit mes parents par un message dans l'agenda.</p>	
<p>10. Je laisse à la maison mes objets personnels, sauf si mon titulaire ou mon éducatrice l'autorise. J'apporte à l'école, uniquement, le matériel autorisé et nécessaire à mes apprentissages.</p> <p>En tout temps, il est défendu d'apporter un objet électronique (jeu, pointeur laser, téléphone cellulaire, lecteur MP3 ou autres), une arme blanche ou tout objet dangereux, des stupéfiants ou autres.</p>	<p>L'école n'assume aucune responsabilité en cas de perte, bris ou vol d'objets personnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adulte en présence confisque l'objet non autorisé. • La direction peut procéder à la fouille de mon pupitre ou de mon casier, propriétés de la commission scolaire • La direction convoque mes parents pour leur remettre l'objet confisqué. <p>Selon la gravité du geste posé, la direction prendra les mesures nécessaires : rapport disciplinaire, suspension ou autre.</p> <p>Je pourrai récupérer l'objet confisqué dans les jours suivants.</p>	
<p>11. J'apporte une « collation santé » pratique et facile à manger. Fruits, légumes, fromage, barres tendres non enrobées et jus de fruits sont les seules collations permises.</p> <p>Lors d'événements occasionnels, l'école peut fournir ou autoriser une collation spéciale.</p> <p>Les aliments contenant des noix et/ou des arachides sont strictement interdits (allergies).</p>	<p>Au 1^{er} avertissement, l'adulte en présence confisque les aliments non permis et me les remet en fin de journée.</p> <p>Au 2^e avertissement, l'adulte se verra dans l'obligation de les confisquer.</p>	

RESPECT DES AUTRES

Règles	Interventions	Réparations
<p>12. Je respecte, en gestes et en paroles, toutes les personnes de l'école : les élèves, les membres du personnel, les bénévoles, les brigadiers, les chauffeurs d'autobus, etc.</p> <p>Je respecte le jeu des autres groupes dans la cour d'école.</p> <p>Le «tirailage», les batailles, les bousculades, les jeux dangereux, les gestes violents (menace, taxage, chantage, balles de neige...) sont interdits en tout temps.</p>	<p>La personne en présence me signale mon manque de respect et je présente aussitôt mes excuses.</p> <p>Je remets le ballon dans les mains de quelqu'un et non en le bottant.</p> <p>Selon la gravité du geste que j'ai posé, la direction prendra les mesures nécessaires : un rapport disciplinaire, une suspension ou autre.</p>	<p>Je présente par écrit ou verbalement, selon la gravité du geste, mes excuses à la personne que j'ai offensée.</p> <p>Je trouve, avec l'aide de l'adulte en présence, un moyen pour réparer mon geste inacceptable. J'accepte la conséquence mise en place dans ma cour de récréation.</p>
<p>13. Je circule calmement sans courir.</p>	<p>L'adulte en présence m'avertit verbalement et je refais le trajet en marchant calmement.</p>	
<p>14. Aux entrées et aux récréations, je joue dans l'aire de jeux assignée à ma classe.</p>	<p>Le surveillant me renvoie à mon aire de jeux.</p>	
<p>15. Le matin et le midi, je peux apporter : ballon-poire, corde à danser, élastique et aki seulement.</p>	<p>Le surveillant confisque l'article non autorisé.</p> <p>Je pourrai récupérer mon article dans les jours suivants.</p>	

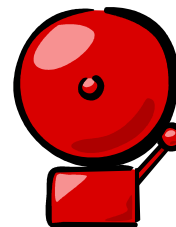
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Règles	Interventions	Réparations
16. En tout temps, je prends soin du matériel : celui qui m'appartient, celui qui appartient aux autres, celui qui appartient à l'école (mobilier, manuels scolaires, livres de bibliothèque, ordinateurs, jeux ou autres).	L'adulte en présence m'avertit verbalement et/ou me remet une lettre pour mes parents.	Je remets en état, je répare ou je rembourse tout bris, perte, vol, vandalisme ou autres.
17. Je respecte le terrain de l'école et celui des propriétés environnantes : je jette les déchets dans la poubelle, je circule sur les trottoirs, je fais attention aux arbres, aux fleurs, aux autos. Je respecte les affiches et les dessins dans les classes et les corridors.	L'adulte en présence m'avertit verbalement une fois.	Je nettoie, je remets en état, je répare ou je rembourse, selon le cas.

Système d'alarme

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie **pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable.**

De plus, **l'élève et ses parents seront tenus responsables des frais et dommages** causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.



CODE DE VIE DE L'ÉCOLE SAINT-JUSTIN



ENGAGEMENT

ELÈVE

Je suis conscient que des règles de conduite et des mesures de sécurité sont nécessaires au bon fonctionnement de mon école et au déroulement harmonieux de mes activités d'apprentissage.

C'est pourquoi :

- **J'ai pris connaissance** des règles de conduite et des mesures de sécurité de mon école.
- **Je m'engage** à respecter ces règles de conduite et ces mesures de sécurité.
- **J'accepte** les conséquences si je manque à une de ces règles ou de ces mesures.

Signature de l'élève : _____

PARENT

Je suis conscient que des règles de conduite et des mesures de sécurité sont nécessaires au bon fonctionnement de l'école de mon enfant et au déroulement harmonieux de ses activités d'apprentissage.

C'est pourquoi :

- **J'ai pris connaissance** des règles de conduite et des mesures de sécurité de l'école de mon enfant.
- **Je m'engage** à aider mon enfant à respecter ces règles de conduite et ces mesures de sécurité.
- **J'offre** à l'école **mon entière collaboration** si mon enfant manquait à une de ces règles ou de ces mesures.

Signature du parent : _____

Date : _____

École Saint-Justin
Projet éducatif
(modifié le 9 mai 2012)



Orientation 1

Améliorer la réussite par la maîtrise du français.

Valeurs

Autonomie, effort.

Principe d'action

Les adultes mettent en place des projets intégrateurs significatifs et contextualisés.

Objectif

Améliorer les résultats scolaires par des interventions en lecture et en écriture.



Orientation 2

Promouvoir un mode de vie sain et actif chez les élèves.

Valeurs

Appartenance, coopération, respect de soi.

Principe d'action

Les adultes ont le souci constant de choisir ou créer des activités prônant la santé et le sport.

Objectif

Développer de saines habitudes de vie.



Orientation 3

Développer des habiletés permettant à l'élève de devenir un citoyen responsable et engagé.

Valeurs

Coopération, pacifisme, démocratie et conscience sociale.




Principe d'action

Les adultes ont le souci de mettre en place des projets rassembleurs et des projets d'entraide qui créent des liens positifs avec tous dans leur environnement.

Objectif

Créer des liens avec la communauté.

École Saint-Justin - Volet sportif
Répartition des activités physiques
2012-2013

Cycles	Automne 	Hiver 	Printemps 
Préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Programme « Gigote » • Détente, étirements, expression corporelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme « Gigote » • Parcours à obstacles • Ateliers : coin motricité, détente, étirements, expression corporelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme « Gigote » • Jeux de coopération sportive • Ateliers : coin motricité, détente, étirements, expression corporelle
1^{er} cycle	Activités de coordination : <ul style="list-style-type: none"> • Foulards • Cordes à danser • Plumes d'équilibre • Bâtons-fleur 	Activités d'équilibre : <ul style="list-style-type: none"> • Assiettes chinoises (2^e) • Balles (2^e) • Plumes d'équilibre 	Activités d'anticipation motrices : <ul style="list-style-type: none"> • Cordes à danser • Diabolo • Plumes d'équilibre
2^e cycle	<ul style="list-style-type: none"> • Relaxation • Jeux collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Raquettes, glissade • Relaxation • Jeux collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux collectifs • Relaxation
3^e cycle	<ul style="list-style-type: none"> • Soccer • Cross country • Orientation • Boussole • Club de marche 	<ul style="list-style-type: none"> • Ballon-balai • Club de marche 	<ul style="list-style-type: none"> • Athlétisme • Club de marche • Kickball